

Les chômeurs/euses livréEs à elles/eux-mêmes pendant l'épidémie

Article initialement publié sur le **site du NPA**.



La crise sanitaire qui se joue à l'heure actuelle rend encore plus saillantes les inégalités de la société capitaliste. On sait d'ores et déjà que tout le monde n'est pas exposé de la même manière à l'insécurité tant sanitaire qu'économique. Les plus précaires restent dépendantEs des décisions gouvernementales : les travailleur/euses de l'événementiel peuvent perdre leur contrat suite à des annulations d'événements, avec un seuil de rassemblement autorisé de plus en plus bas, d'autres voient leur contrat court ou période d'essai carrément interrompus. La nouvelle crise économique fait perdre leur emploi à nombreux.ses travailleur/euses précaires. Les attaques successives contre le droit du travail et la précarisation généralisée qui en ont résulté amplifient évidemment le phénomène. Alors que tous/tes les travailleur/euses les plus aiséEs peuvent télétravailler, les travailleur/euses du bas de l'échelle doivent systématiquement aller travailler et donc continuer de se déplacer et ainsi s'exposer au virus.

Les travailleur/euses les plus précaires sont plus ou moins régulièrement confrontéEs à des périodes sans emploi, et en temps de confinement, les chômeurs/euses se retrouvent au devant de profondes difficultés, face auxquelles le gouvernement ne propose rien à la hauteur de la situation.

Le confinement creuse la fracture numérique vis-à-vis de Pôle Emploi

L'accès aux services de Pôle Emploi a beau être intégralement libre et gratuit dans la théorie, l'inégalité est manifeste à cause de la fracture numérique existante qui n'est pas uniquement générationnelle mais qui touche aussi majoritairement les classes populaires et les étrangerEs. De même, dans l'ensemble des administrations du pays, Pôle Emploi mène une politique poussant à dématérialiser l'ensemble des démarches que l'on peut réaliser avec leurs services. Il n'est par exemple plus possible d'envoyer de documents papier pour la majorité des démarches. Envoyer un bulletin de salaire,

un contrat ou une attestation nécessite obligatoirement un envoi de fichier scanné sur son espace, puisque c'est un sous-traitant qui les traite automatiquement. L'actualisation mensuelle est encore possible par téléphone mais on prépare déjà les usagerEs à sa probable suppression dans le futur. Il n'y a déjà plus de téléphone mis à disposition dans la plupart des agences. Par ailleurs, l'inscription par téléphone ou papier n'est plus possible depuis longtemps.

Le confinement aggrave ces disparités d'accès aux outils numériques. Les agences Pôle Emploi disposent de PILA (points internet en libre accès) avec scanners et photocopieuses et des jeunes en service civique - utiliséEs illégalement pour des tâches d'employéEs et scandaleusement sous-payéEs - conseillaient les usagerEs dans leur utilisation du site, envoi de documents, demande d'allocations, actualisation, inscription. Aujourd'hui, toutes les agences sont fermées, de même que les médiathèques ou cybercafés qui possédaient ce matériel. Les usagerEs ne disposant pas d'accès à Internet sont pousséEs à sortir pour trouver des solutions en passant outre les recommandations sanitaires du gouvernement. Les seuls interlocuteurs dont disposent les usagerEs pour leurs questions sont ceux du numéro d'appel 3949, déjà régulièrement engorgé. La communication par mail avec les agentEs n'est pas non plus évidente et rapide, les agentEs étant pris.es d'une charge de travail déjà alourdie en cette période. Le numéro est payant si l'on appelle depuis une ligne fixe ou box, et de plus, certainEs possèdent des cartes téléphoniques prépayées type « Lyca mobile » qui ne permettent pas d'appeler les numéros spéciaux dont le 3949.

Il faut dire que l'accompagnement à l'actualisation fait les bonnes affaires de certains. Le directeur de Tessi, principal sous-traitant de Pôle Emploi, basé à Lyon, a diffusé en interne des offres de « prestations de call » afin de répondre au téléphone à la place des agentEs de Pôle Emploi ! (voir [ici](#)) Grâce à une formation ultra-accélérée et quelques tutoriels vidéo, ces sous-traitantEs vont être tellement mieux habilitéEs, on s'en doute bien, que des agentEs Pôle Emploi, à accompagner les usagerEs pour l'inscription, l'actualisation, l'utilisation de leur espace et le conseil.

Certaines agences mettent en place des initiatives pour appeler les usagerEs qui se sont actualisé.es en février dans les agences mais cela ne suffit pas. Le risque d'erreurs lors de l'actualisation est plus grand, notamment avec le flou autour de ce qu'il faut déclarer en cas d'activité partielle et l'absence d'aide physique. Il est urgent de procéder à la mise en place de l'actualisation automatique des inscritEs jusqu'à la fin du confinement, de réintégrer tous les usagerEs radiéEs pendant cette période et annuler les trop-perçus qui pourraient en résulter.

Le Covid-19 arrive en pleine casse de l'assurance-chômage

Evidemment, avoir un accès internet ne suffit pas à dissiper les problèmes qui se posent à nous lorsque l'on est au chômage. Les chômeurs/euses ont déjà au-dessus d'elles et eux le couperet de la réforme de l'assurance-chômage qui baisse drastiquement les allocations tout en rendant beaucoup plus compliqué le

rechargement et l'ouverture de nouveaux droits. Prévu initialement pour être appliqué ce mois-ci, le nouveau mode de calcul des allocations a été repoussé au 1er septembre en raison de la crise sanitaire actuelle. Mais les dispositions mises en place le 1er novembre pèsent déjà et sont nombreuses (voir [ici](#)). Les **chiffrages de l'UNEDIC** montrent une baisse de 20 % à 50 % des allocations pour 850 000 chômeurs/euses la première année suivant la réforme. Les menaces qui pèsent sur les chômeurs/euses en raison du confinement représentent dès lors une double peine, en attendant le couperet final de septembre. Le nouvel accès aux droits pour les démissionnaires et travailleur/euses indépendantEs décidé par le gouvernement ne pèse pas bien lourd.

Les personnes arrivant en fin de droit durant le mois de mars puis pendant la période de confinement peuvent partiellement souffler un peu puisque leur indemnisation est prolongée jusqu'à la fin de cette période. En parallèle pourtant, des centaines de milliers de travailleur/euses précaires (contractuels/elles, saisonnierEs, intérimaires, intermittentEs) ont (eu) de multiples contrats annulés, non prolongés, terminés, et ne pourront pas rechercher un autre contrat ou emploi pendant la période de confinement, ou même recharger leurs droits ou en ouvrir avec la réforme du 1er novembre. Si cela ne suffisait pas, les chômeurs/euses au régime général voient leur nombre de jours d'indemnisation fondre comme neige au soleil sans possibilité de rechercher du travail.

En effet, d'après la **dernière étude du DARES**, pendant la semaine du 15-21 mars, c'est-à-dire au début du confinement, le nombre d'inscriptions à Pôle Emploi a augmenté de 31 % par rapport à la même semaine de 2019, et encore de 8 % les deux semaines suivantes. En parallèle, le nombre d'offres d'emploi a chuté de 40 %, avant de remonter cette semaine via les offres dans le domaine médical et... pour les cadres. Quand on sait qu'en prime, une **étude menée par la CGT privéEs d'emploi et précaires** a établi que 50 % des offres disponibles sont illégales, il ne reste plus grand-chose !

Afin que les travailleur/euses puissent sortir du confinement dans les meilleures conditions possibles, le gouvernement doit mettre en place un revenu de remplacement pour tous/tes les travailleur/euses privéEs d'emploi et précaires a minima de l'allocation journalière équivalent temps plein à 29,26€ et le gel du décompte des jours d'indemnisation. Exigeons également l'abandon du décret de juillet 2019 et la totalité de la réforme de l'assurance-chômage !

Contre le chômage, les travailleuses et travailleurs doivent reprendre leurs affaires en main !

La situation est encore plus dramatique à l'heure où les IPR (Instance Paritaire Régionale) ne sont plus en mesure d'examiner les nouvelles demandes d'ouverture de droits, ni les contestations de trop-perçus ou les réclamations d'indus. Bien que le gouvernement ait décidé de suspendre les contentieux en cours, des dizaines de milliers de travailleur/euses restent suspenduEs à l'attente de décisions et d'autres peuvent se retrouver radiéEs sans possibilité de contestation ! C'est le symptôme d'une

société où les travailleur.ses, qu'ils ou elles aient un emploi ou non, n'ont aucune prise sur leur propre vie. Le gouvernement et la direction générale de Pôle Emploi doit répondre à cette urgence sociale et accepter toutes les demandes adressées au IPR/IPT (remises de dette, ouvertures de droits...)

A l'heure actuelle, à côté des associations de chômeurs.es, seule la CGT possède un comité de lutte syndiquant les travailleur/euses privéEs d'emploi et leurs revendications sont toujours à la traîne dans le mouvement syndical. Les IPR permettent bien aux organisations syndicales de remonter les difficultés rencontrées par les chômeurs/euses et les usagerEs de Pôle Emploi mais on ne peut pas en attendre grand-chose. A certains endroits, on demande carrément aux organisations patronales et syndicales de siéger à tour de rôle (cf. [ici](#)). Depuis le début du confinement, la direction générale de Pôle Emploi se fiche des revendications des collectifs de chômeurs/euses et précaires. Plutôt que le « dialogue social » dans les instances, il faut faire entendre dans les syndicats nos revendications si peu visibles et s'organiser dans les collectifs et les syndicats, avec les syndiquéEs chômeurs/euses, précaires, agentEs Pôle Emploi, partout où on le peut !

Cette crise sanitaire met encore plus en lumière ce que l'on savait : l'absurdité de la société capitaliste où, d'un côté, les travailleur/euses en emploi sont pressuriséEs par l'augmentation de la pression au travail et des cadences, et de l'autre côté, les chômeurs/euses que non seulement on prive d'un emploi mais qu'en plus on enfonce encore et encore dans la misère. Le gouvernement préfère à l'occasion de la séquence actuelle distribuer des milliards au patronat pendant que ceux-ci feront payer aux travailleur/euses et chômeurs/euses la crise économique qui arrive par des politiques d'austérité toujours plus dures.

Contre le chômage, pour ne plus être réduite à l'état de marchandise prenable et jetable au gré des besoins des capitalistes, il serait vital pour notre classe de partager le travail existant entre toutes et tous. Mais cela entrerait alors en contradiction avec cette économie fondée sur la concurrence et la recherche absolue du profit. Est donc posée la nécessité pour les travailleuses et travailleurs de reprendre leurs affaires en main et de réorganiser la production pour satisfaire les besoins de toutes et tous !

Lacie Baskerville, le 27 avril 2020